

DÉCISION N^o : 2004-MC-4013

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 706086

DOSSIER N^o : 11934

Objet : EMJ Data Systems Ltd.
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 9 novembre 2004;

vu les articles 11 et 50 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») :

dispense EMJ Data Systems Ltd. (la société résultante de la fusion entre EMJ Data Systems Ltd. et SYNEX Canada Acquisition Limited) de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement de titres auprès des actionnaires de EMJ Data Systems Ltd. en échange de leurs titres dans le cadre d'un regroupement de sociétés, conformément aux informations déposées auprès de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

Fait à Montréal, le 1^{er} décembre 2004.

(s) Marie-Christine Barrette
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés
FLE/ale